

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA TRONCHE**

PREFECTURE DE L'ISERE

07. JUIL 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf, le 5 juillet, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert-Paul CARRICHON, Maire.

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 1999.**

**Etaient présents** : MAJORITE : Monsieur CARRICHON (Maire), Mmes et MM. FAURE, GALLIARD, ZANETTO, ROULET, MALAFOSSE, SIMON (Adjoints), TAUVERON, ESTORGES, REMANDE, DUPRE, ROUZIER, BATELLIER, ANTONIADIS, TRIDON, SANSON, GUIRAND, BERTRAND, DUBOIS.

**Soit 19 personnes.**

**OPPOSITION** : Mmes REVEL, LAVERLOCHERE, GIROUD, MM. GILBERT, VIALLET.

**Soit 5 personnes.**

**Absents représentés** : Mme FONTENAS (Pouv. M. CARRICHON), Mme MISSON (Pouv. M. FAURE), M. DONTAINE (Pouv. TAUVERON), Mme GIRARD (Pouv. Mme REVEL).

**Absente**: Mme ESCLATINE.

Monsieur Christian DUBOIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU)**

**CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapport du Maire

Rapporteur : M. FAURE

Mesdames, Messieurs,

La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie a prescrit l'établissement, dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, d'un plan de déplacements urbains (PDU) prenant en compte les objectifs fixés par cette loi pour la protection de l'environnement et de la santé des habitants par une meilleure organisation des déplacements.

Le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) a élaboré un projet de PDU, et l'a arrêté par délibération de son Conseil Syndical le 29 mars 1999. Ce projet résulte du travail de plusieurs groupes thématiques, et intègre notamment les orientations approuvées par le conseil de communauté de la METRO le 5 mars dernier en conclusion des études et des débats sur l'organisation des déplacements à l'horizon 2010.



La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie prévoit que le projet de plan ainsi arrêté doit être soumis pour avis aux collectivités territoriales concernées, qui disposent d'un délai de trois mois pour le donner. Il sera ensuite soumis, avec les avis recueillis, à une enquête publique avant de revenir devant le SMTC qui statuera sur son approbation. Il deviendra alors un document « opposable » à tous, y compris aux collectivités, qui devront s'y conformer pour leurs actions et leurs documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner son avis sur ce projet de PDU.

Le projet a fait l'objet d'une réunion publique de présentation suivie d'un débat, le 22 juin 1999, à la salle polyvalente. Il a été examiné le 28 juin par votre commission urbanisme, qui vous propose d'émettre l'avis exprimé ci-après.

### **1. Sur l'analyse de la situation actuelle et des tendances :**

Cette analyse fait l'objet des chapitres B (le diagnostic des déplacements) et C (les constats pour l'agglomération) du projet de PDU. Partant des données socio-économiques de l'agglomération et de ses rapports avec les secteurs qui l'entourent (Région Urbaine), elle porte essentiellement sur :

- Les grandes catégories de besoins de déplacement (trafic de transit, échanges entre l'agglomération et l'extérieur, trafic interne),
- La situation et l'évolution de chacun des modes de déplacement,
- Les effets observés des principales mesures prises dans un passé récent pour les transports collectifs, les modes doux, la circulation et le stationnement.

Le rapport relève les insuffisances de l'intermodalité et de la coordination entre les décisions concernant les divers modes, et énumère les initiatives prises pour y remédier. Il souligne la dégradation de l'environnement résultant de l'envahissement de l'automobile (pollution, bruit, paysage urbain) et les effets négatifs de l'urbanisme « éclaté ». Il appelle enfin à une inversion des tendances pour organiser une complémentarité des modes de transport plus favorable aux transports collectifs et aux modes doux.

Votre commission urbanisme vous propose de donner acte de cette analyse, qui rend compte de manière objective de la situation, en souhaitant qu'on mentionne plus explicitement quelques difficultés actuelles du système de transport collectif :

- Insuffisance de la capacité de transport à l'heure de pointe pour la desserte du CHU – Pôle Santé (tramway - ligne B),
- Absence de desserte de certaines zones d'habitat individuel, comme la zone du coteau de LA TRONCHE (en notant que des expérimentations sont en cours dans d'autres secteurs).

### **2. Sur les propositions du PDU :**

Ces propositions font l'objet des chapitres D (les orientations de l'agglomération) et E ( le projet de PDU).

Les orientations de l'agglomération sont le rappel des choix retenus par le Conseil de la METRO, et sont cohérentes avec les priorités fixées par la loi sur l'air. Après débat avec l'ensemble des partenaires associés au PDU (Etat, Région, Département, METRO, Communes) le PDU confirme quatre objectifs majeurs portant sur :

- La qualité de vie et l'environnement,
- La vitalité économique et universitaire,
- La solidarité entre les territoires,



- Le rééquilibrage des déplacements entre l'automobile et les autres modes.

Le PDU propose des traductions quantifiées et chiffrées de ces objectifs :

- Pour l'évolution des « parts de marché » des modes de transport, en transférant 6 % des déplacements vers les transports en commun (qui passeront de 14 à 17 %) et les deux-roues (de 5 à 8 %), au détriment de l'automobile (ramenée de 54 à 48 %).
- Dans le domaine de l'environnement : réduction de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores, de la consommation d'énergies non renouvelables et de la consommation d'espace.

Pour atteindre ces objectifs, le PDU établit, pour chaque domaine, des programmes d'actions, en distinguant deux phases, correspondant respectivement aux années 2000 – 2005 et 2006 – 2010.

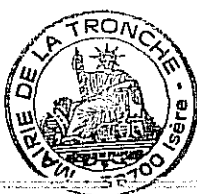
Pour les transports collectifs urbains, le PDU prévoit dès la première phase (2000 – 2005) le développement du réseau d'axes lourds (prolongements de la ligne B du tramway en direction d'Europole et de GIERES, création de l'axe lourd Est-Ouest entre Seyssins, le domaine universitaire et SAINT MARTIN D'HERES) et une redynamisation importante du réseau de bus et trolleybus pour améliorer les performances des lignes majeures de l'agglomération. Cette période sera marquée aussi par l'évolution du réseau de soirée, la création de nouvelles dessertes de zones peu denses et la modernisation du matériel (notamment le remplacement des trolleybus). La seconde phase, dont les priorités seront à préciser d'ici 2005, verra l'extension du tramway (SAINT EGREVE, PONT DE CLAIX, SASSENAGE), l'extension du réseau de trolleybus et la poursuite de la redynamisation des autres lignes.

Pour les transports périurbains, la première étape (2000 – 2005) comprendra une modernisation significative du matériel et des infrastructures (dans le cadre du schéma régional des transports), un renforcement significatif des fréquences, une amélioration des services, la création du nouveau « pôle multimodal » de GIERES (train, tram, parc-relais) et l'ouverture de nouveaux points d'arrêt en correspondance avec les transports urbains dans le Sud de l'agglomération. Cet effort se poursuivra sur la seconde période, notamment dans le Grésivaudan et en direction du Sud, en prenant en compte l'évolution attendue des possibilités d'interconnexion train-tram. Les lignes périurbaines d'autocars connaîtront aussi des extensions et des réorganisations.

Les infrastructures routières bénéficieront essentiellement, entre 2000 et 2005, de travaux de requalification du réseau de voies rapides, notamment pour améliorer leur insertion environnementale et paysagère, et de la mise en place d'une gestion centralisée, coordonnée avec la gestion des transports collectifs, pour optimiser leur fonctionnement (fluidité, sécurité) et celui des transports urbains. Les investissements d'infrastructure de cette période comprendront l'ouverture de pont-barrage entre SAINT EGREVE et SASSENAGE, d'une voirie nouvelle à MURIANNETTE en relation avec le pôle multimodal de GIERES et l'élargissement de l'autoroute A480 qui longe le Drac. Pendant ce temps seront menées les études détaillées de la rocade Nord, afin d'être prêt à en entreprendre la réalisation à partir de 2005, et pendant la seconde phase du PDU.

Le projet décrit également les programmes de réalisation d'un réseau maillé de pistes cyclables et de parc à vélos, d'amélioration du réseau de cheminements piétonniers et des espaces réservés aux piétons, de construction et de desserte de parc-relais en périphérie.

L'ensemble de ces actions fait l'objet d'une prospective financière, qui évalue à 7,5 milliards de francs la dépense totale répartie comme suit (en MF) :



	2000 – 2005	2006 – 2010	TOTAL
Transports collectifs	2 683	2 025	4 708
Modes doux	166	100	266
Voiture	533	1 940	2 473
<b>TOTAL</b>	<b>3 382</b>	<b>4 065</b>	<b>7 447</b>

Le financement incombera, sur la base des clés habituelles, au SMTC pour 45 %, à l'Etat pour 21 %, à la Région pour 14 %, à la METRO pour 10 %, au Département pour 9 % et aux communes pour 1%.

Le PDU pourra être complété par les plans de déplacements spécifiques établis pour une commune, un secteur géographique, un pôle générateur de déplacements (par exemple le CHU) ou une entreprise.

L'avancement du PDU sera régulièrement soumis à un « comité de suivi » associant les collectivités et des partenaires socio-économiques, universitaires et associatifs. La concertation se poursuivra donc sur les étapes successives de la mise en œuvre du projet.

Votre commission urbanisme vous propose d'émettre **un avis d'ensemble favorable sur ce projet de PDU** sous réserve que les considérations suivantes soient prises en compte :

1. Le Conseil Municipal approuve fortement les priorités retenues pour la première phase (2000 – 2005). En particulier, il demande que soient réalisées dès le début de cette période :
  - La protection des riverains de la voie express (N 90) contre les nuisances phoniques, en attendant sa transformation en boulevard urbain,
  - La modernisation des lignes de trolleybus 31 et 32 et l'amélioration de leur vitesse commerciale pour atteindre le centre de GRENOBLE,
  - L'amélioration de la desserte (notamment aux heures de pointe) du secteur CHU – Pôle Santé,
  - La mise en place du nouvel axe GRENOBLE MEYLAN et des parcs-relais associés,
  - La recherche de solutions nouvelles pour la desserte des coteaux.
2. Le Conseil Municipal demande qu'un plan spécifique de déplacements concernant l'ensemble bio-médical de LA TRONCHE (CHU, Facultés de Médecine et de Pharmacie, CRSSA, Centre de Transfusion Sanguine) soit mis en chantier de manière prioritaire.
3. Pour ce qui concerne la rocade Nord, le Conseil Municipal demande que les études en cours apportent, très rapidement :
  - a/ Des réponses aux inquiétudes exprimées sur les risques de nuisances de cette infrastructure : bruit, pollution, saturation aux abords des points d'accès,
  - b/ Des précisions sur le coût prévisible de la construction, ainsi que sur les marges d'incertitude des estimations face aux aléas techniques et aux évolutions possibles des normes de sécurité.
4. Pour tenir compte de ces inquiétudes, le Conseil Municipal demande que le lancement des opérations de la 2<sup>ème</sup> phase fasse l'objet, le moment venu, d'une nouvelle consultation des communes.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré



**ADOPTÉ** les propositions de la commission urbanisme

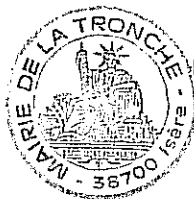
**DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président du SMTC dans le cadre de la procédure d'adoption du PDU.

**Pour : 25**

**Abstentions : 3 (Mmes ESTORGES, TRIDON, M. ROUZIER)**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme



Le Maire,

Robert-Paul CARRICHON

